

[Traduction]

L'«AETNA CASUALTY COMPANY OF CANADA»

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de M. Cameron (High-Park), tendant à la 2^e lecture du bill n^o C-112, loi constituant en corporation l'*Aetna Casualty Company of Canada*.

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, pourrait-on réserver ce projet de loi et puis-je signaler qu'il est sept heures?

Des voix: Entendu.

M. Frank Howard (Skeena): D'habitude, monsieur l'Orateur, je ne m'opposerais pas à la décision du ministre, mais cette compagnie particulière, l'*Aetna Casualty Company of Canada*, comme on l'a dit plus tôt, soulève de très fortes oppositions. J'espère bien avoir la parole à sept heures pour reléguer le bill au bas de la liste, où est sa place. Le ministre pourrait peut-être m'accorder seulement quelques instants puis déclarer qu'il est sept heures. J'en serais très heureux. Alors que j'avais la parole à sept heures le 30 mai j'ai dû m'interrompre à cause de l'heure.

Comme je l'ai dit, il m'a été très difficile de suivre le représentant de High-Park (M. Cameron) dans ses remarques d'introduction, notamment parce que je n'avais pas de programme, comme cela m'est arrivé aujourd'hui. J'ai eu depuis l'occasion de prendre connaissance de certaines remarques du parrain du bill lorsqu'il a proposé la deuxième lecture. Comme vous le verrez à la page 752 du hansard du 30 mai, le représentant de High-Park a déclaré au sujet de cette compagnie-ci:

La compagnie proposée serait une filiale de l'*Aetna Casualty and Surety Company* d'Hartford, (Connecticut). L'*Aetna Casualty and Surety Company* est une société qui gère des affaires importantes dans le domaine de l'assurance générale aux États-Unis. Son siège social est à Hartford, dans le Connecticut.

Le député a ensuite fait observer que la recette des primes de 1965 d'*Aetna Casualty* a augmenté de 17 p. 100, et passé à 665 millions de dollars. Si le ministre des Finances (l'honorable M. Sharp) avait pu de quelque manière trouver ce revenu supplémentaire, nous aurions bouclé notre budget cette année, et évité un déficit de 750 millions de dollars. Le représentant de High-Park a ensuite déclaré:

L'*Aetna Casualty and Surety Company*, qui a son siège social à Hartford, fait des affaires au Canada depuis bien des années, vu qu'elle est détentrice depuis 48 ans de son enregistrement, sous le régime de la loi sur les compagnies d'assurances étrangères.

Il a dit que cette compagnie n'a jamais eu de bureau au Canada et qu'une partie impor-

tante de ses affaires se fait avec des sociétés des États-Unis qui ont des filiales au Canada. Ainsi, non seulement l'*Aetna Casualty Company of Canada* appartient-elle à une société américaine dont le siège social est à Hartford (Connecticut), mais la plupart de ses opérations au Canada, où elle ne possède même pas de bureau, se sont effectuées avec des compagnies qui sont également des filiales de sociétés des États-Unis.

Il faut inscrire deux mauvais points au passif de la compagnie et ils doivent retenir notre attention. D'abord, c'est une sorte d'entreprise véreuse qui dure depuis 48 ans. Ensuite, elle en est rendue au point où il lui paraît souhaitable de se faire constituer en corporation au Canada, pour se faire comme on dit légitimer.

A cet égard nous avons un bon exemple pour ceux qui croient que les sociétés devraient se comporter en bons citoyens canadiens. Ce principe a été formulé par le ministre du Commerce (M. Winters) dans une lettre adressée à toutes les filiales au Canada qui leur disait ce qu'elles devaient faire pour se comporter en bons citoyens canadiens. Je trouve excellent l'exemple donné par les promoteurs de la *United Investment Life Insurance Company*, qui ont dit: «Oui, nous sommes une compagnie américaine, mais nous avons l'intention de réduire graduellement la part de propriété américaine pour que, dans dix ans au plus, la compagnie soit entièrement à propriété canadienne.»

Voilà, d'après moi, le principe que devrait adopter l'*Aetna Casualty Company of Canada*. Cette compagnie devrait suivre l'exemple de la *United Life Insurance Company* et prendre au pied de la lettre les déclarations du président du Conseil privé (M. Gordon), celles du premier ministre (M. Pearson) et le sentiment du Parlement canadien. Je pêche peut-être par générosité à cet égard, mais je doute que beaucoup de députés s'opposent à ce qu'une compagnie veuille devenir à propriété entièrement canadienne dans un délai raisonnable.

Comme nous avons l'exemple de ce que le gouvernement a exigé de la Banque Mercantile et comme il a été suivi par la *United Investment Life Assurance Company*, j'espère que la nouvelle compagnie à l'étude fera de même.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. L'heure désignée pour l'étude des mesures d'initiative parlementaire est écoulée. La Chambre reprend ses travaux interrompus à six heures.